



 **DURÉE**
3 journées (21h)

 **DATE(S)**
à définir

 **HORAIRES**
à définir

 **LIEU**
à définir

FSST11 - Indisponibilité physique d'origine non professionnelle - agents CNRACL



OBJECTIF

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Connaître la réglementation et les procédures applicables aux congés liés à l'indisponibilité physique des fonctionnaires relevant du régime spécial de protection sociale
Gérer un arrêt maladie
Savoir quand saisir le conseil médical
Donner des renseignements à son agent sur ses droits



PUBLIC VISÉ

Responsables et gestionnaires chargés de la gestion des congés liés à l'indisponibilité physique des fonctionnaires, secrétaires de mairie



PRÉREQUIS

Connaître les bases du statut de la fonction publique territoriale



CONTENU

Régime spécial des fonctionnaires territoriaux :

- Principe de l'aptitude physique
- Indisponibilité physique
- Rôle du conseil médical
- Fin des congés de maladie
- Droits et obligations des agents en congés de maladie



MOYENS

Moyens pédagogiques :

Apports de connaissances théoriques et juridiques
Étude de cas
Partage d'expérience
Mises en situation

Moyens techniques :

Salle équipée : ordinateur, vidéoprojecteur et paperboard

Moyens d'encadrement :

Responsable ou gestionnaire du service des instances médicales

Moyens permettant le suivi et l'évaluation de la formation :

Suivi de l'exécution :

Signature de la liste d'émargement par 1/2 journée

Évaluation et certification le cas échéant :

Étude de cas
Quizz final
Questionnaire de satisfaction
Attestation de fin de formation



MODALITÉ DE DÉROULEMENT

En présentiel